## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

# Décision n° 101763 du 26 décembre 2013 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1331924S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret nº 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application, dans la gendarmerie nationale, des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 88866/GEND/CEGN/BOE.PL en date du 17 décembre 2013 relative à l'attribution du brevet élémentaire de spécialiste «affaires immobilières» à compter du 6 décembre 2013;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide:

### Article 1er

L'échelle de solde n° 3 est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après:

### Spécialité affaires immobilières

Alibert, Olivia	Nigend: 354 650	Numéro de livret de solde : 8 146 412
Brun, Claire	Nigend: 354 669	Numéro de livret de solde : 8 146 405
Epron, Julie	Nigend: 354 686	Numéro de livret de solde : 8 146 398
Fernandez, Virginie	Nigend: 354 689	Numéro de livret de solde : 8 146 395
Hodiesne, Lucie	Nigend: 354 692	Numéro de livret de solde : 8 146 393
Hurez, Damien	Nigend: 324 407	Numéro de livret de solde : 8 114 511
Spaeter, Aurore	Nigend: 318 702	Numéro de livret de solde : 8 111 444

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation : Le colonel, adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel, O. COURTET